Commission Départementale des terrains et Installations Sportives

Procès-Verbal n° 11

Réunion du 5 mars 2024 par voie électronique

Animateur : **D. COZETTE**

Présents : **MM. J.C. VIGNAL – D. CORDIER - M. KIANPOUR - F. GUERFI (CD)**

G. DELORME (CD)-W. BONNEFOUS (CDA)

La commission prend connaissance des extraits de Procès-Verbaux de la Commission Régionale Terrains et Installations Sportives des 06/02,13/02 et 20/02/2024.

POUR INFORMATION :

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS :

Classements initiaux :

NEUILLY SUR SEINE – COMPLEXE SPORTIF KOENIG – NNI 920510201
Cette installation sportive n'est pas classée.
Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 08/02/2024.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FOOT A8 du 08/02/2024 et des documents transmis : - Rapport de visite du 08/02/2024.
Elle constate les non-conformités mineures suivantes : - Buts non sécurisés - Absence de fourreaux de corners - Rond central non tracé. Elle constate aussi ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, ainsi que de documents techniques (plans côté de l'aire de jeu et des vestiaires).

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FOOT A8 jusqu'au 01/09/2030, sous réserve de la levée des non-conformités avant le 30/06/2024.**

SCEAUX – GYMNASE DES BLAGIS – NNI 920719901
Cette installation sportive n'est pas classée.
Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 09/02/2024.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 07/02/2024 et des documents transmis : - Rapport de visite du 09/02/2024
Elle constate la non-conformité suivante : - Présence d'un extincteur dans la zone de sécurité d'1m côté ligne de touche, à retirer ou à protéger avant la prochaine rencontre officielle.
Elle constate aussi ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, ainsi que de documents techniques (plans côté de l'aire de jeu et des vestiaires).

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 20/02/2034 et demande au gestionnaire de lui transmettre un A.O.P./A.A.C. avant le 30/06/2024.**

MEUDON – STADE TRIVAUX – NNI 920480701
Cette installation sportive n'est pas classée. Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 13/02/2024.
La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la demande de classement en niveau T7 PN du 07/02/2024 et des documents transmis : - Rapport de visite du 13/02/2024 Elle constate les non-conformités mineures suivantes : - L'absence de perche de soutien pour les filets des buts de foot à 11 - La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle. - Une mauvaise fixation des buts de football réduit.
Elle constate aussi ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 PN jusqu'au 14/02/2033 sous réserve de la levée des non-conformités et la transmission d'un A.O.P/A.A.C et les documents cités avant le 30/06/2024.**

ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASE JACQUES GODDET – NNI 920409901
Cette installation sportive n'est pas classée. Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 15/02/2024.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 09/02/2024 et du document transmis : - Rapport de visite du 15/02/2024 Elle demande que les filets de but soient correctement fixés avant la prochaine rencontre officielle.
Elle constate ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, …

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 20/02/2034 et demande au gestionnaire de lui transmettre une A.A.C/A.O.P. avant le 30/06/2024.**

VILLENEUVE LA GARENNE – STADE PHILIPPE CATTIAU N°2 – NNI 920780202
Cette installation sportive est classée T7 STABILISE jusqu'au 07/07/2025. Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 23/01/2024. La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'installation d'une moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T7 SYN du 09/01/2024 et des documents transmis : - Plan côté des vestiaires - Plan de l'aire de jeu - Plan de masse - Rapport de visite du 23/01/2023 - A.O.P. du 14/02/2020.
Elle constate la non-conformité majeure suivante : - Dimension de l'aire de jeu de 80x45m (70m de longueur maximum pour une installation FOOT A8 et 90m de longueur minimum pour une installation grand jeu) Elle constate aussi l'absence des tests insitu initiaux.

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation.**

Confirmations de niveau de classement

VILLENEUVE LA GARENNE – STADE GASTON BOUILLANT – NNI 920780101
Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 04/12/2023. Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 18/01/2024. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 09/01/2024 et des documents transmis : - Plan de l'aire de jeu - Plan de masse - Rapport de visite du 18/01/2023.
Elle rappelle ne pas être en possession d'un Arrêté d'Ouverture au Public reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribune et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ainsi que d'un plan côté des vestiaires.

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN Prov jusqu'au 20/08/2033, sous réserve de la transmission d'une A.O.P ou A.A.C et d'un plan des vestiaires avant le 06/07/2024.**

BAGNEUX – SALLE JANINE JAMBU – NNI 920079902
Cette installation sportive est classée FUTSAL 1 jusqu'au 11/12/2023.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 1 et des documents transmis : - Plan de l'aire de jeu - Plan des vestiaires - A.O.P. du 13/01/2013 - PV de la Commission de Sécurité du 21/03/2023.

- **Dossier transmis à la F.F.F.**

BOULOGNE BILLANCOURT – STADE LE GALLO – NNI 920120101
La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des photos montrant la levée des non-conformités suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 28/09/2023 et transmet à la F.F.F.

Changements de niveau de classement

ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASE LA SOURCE – NNI 920409906
La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX et retire cette installation du classement.

BOULOGNE BILLANCOURT – GYMNASE DU PARCHAMP – NNI 920129901
La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation et retire cette installation du classement.

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

RUEIL MALMAISON – STADE MAURICE HUBERT N°2 – NNI 920630302
L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.
A la demande de la Mairie de Suresnes, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 30/01/2024.
La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 04/12/2023. Au regard des éléments transmis : - Eclairement moyen horizontal : 170 Lux - Rapport Emini/Emaxi : 0.22 - Facteur d'uniformité : 0.41.

- **La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/02/2028.**

MEUDON – STADE JACQUES GALIBERT – NNI 92048040
L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé. A la demande de la Mairie de Meudon, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 05/02/2024.
La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 02/02/2024. Au regard des éléments transmis : - Eclairement moyen horizontal : 250 Lux - Rapport Emini/Emaxi : 0.51 - Facteur d'uniformité : 0.73.

- **La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/02/2028.**

ANTONY – STADE VELPEAU – NNI 920020301
L'éclairage de cette installation sportive est classé E7 jusqu'au 09/09/2018.
A la demande de la Mairie d'Antony, contrôle de l'éclairage effectué par M. KIANPOUR, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine, le 31/01/2024. La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 31/01/2024. Au regard des éléments transmis : - Eclairement moyen horizontal : 127 Lux - Rapport Emini/Emaxi : 0.25 - Facteur d'uniformité : 0.47

- **La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 13/02/2026.**

Avis préalables terrains et éclairages

COLOMBES – COMPLEXE SPORTIF SALLE ANNEXE – NNI 920259904
Cette installation sportive n'est pas classée. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable en niveau FUTSAL 4, ainsi que des documents transmis : - Demande d'avis préalable en date du 23/01/2024 - Lettre d'intention de construction d'un complexe sportif en date du 15/01/2024 - Plan de situation - Plan de masse de l'aire de jeu - Plan de coupe - Plan des vestiaires.

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour une installation sportive avec un classement de niveau FUTSAL 4.**

DIVERS

La CDTIS représentée par Monsieur CORDIER Daniel a effectué une visite du gymnase REPUBLIQUE de CHATILLON NNI 920209901 le 6 /02/2024 avec Monsieur DULORME Nassim Directeur des sports.
Cette visite avait pour but de conseiller les services techniques à la réalisation d'aménagements pour pouvoir accueillir les officiels dans de bonnes conditions.
La visite a également permis d'obtenir l'accès à la loge du gardien le jour des matchs pour nos officiels afin qu'ils puissent se changer dans de meilleures conditions.
Après la réalisation des travaux la CDTIS accompagnera la mairie de CHATILLON dans la demande d'un classement initial de son gymnase.

Prochaine réunion le 11 mars au District.

L'Animateur.